

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon.

## ABONNEMENT:

3s. 9d., payable invariablement d'avance.

On ne s'abonne pas pour moins de six mois.

## ANNONCES:

1re insertion, 8 cts. la ligne

2me " etc., 2 cts. "

Pour annonces à long terme, conditions libérales.



Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.

Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

PARAISANT TOUS LES QUINZE JOURS.

## CAUSERIE AGRICOLE.

### DES PLANTES A FOURRAGE.

#### DE L'ÉPOQUE DES SEMIS ET DE LA MANIÈRE DE LES EFFECTUER.

Est-il plus profitable de semer les herbages en automne ou au printemps? Pour résoudre cette question, il suffit de considérer les lieux et les circonstances. — Toutes les fois que les semis d'automne peuvent réussir, ils sont préférables à ceux du printemps, par la raison qu'ils donnent généralement des produits ou plus abondants ou plus prompts; — plus abondants, lorsqu'on cultive une plante, même annuelle, qu'on a intérêt à voir se développer et taller beaucoup; — plus prompts, quand il s'agit de plantes vivaces, attendu que les plus précoces d'entre elles, ne montent qu'incomplètement à graines la première année, si leurs racines n'ont déjà pris possession du sol avant l'hiver, et si leur touffe ne s'est en grande partie développée avant l'époque des chaleurs. — Pour toutes les herbes qui ne redoutent pas, dans un climat quelconque, les froids de la mauvaise saison; — sur tous les sols qui ne retiennent pas assez l'eau des pluies de l'automne, pour faire pourrir les graines, et dans les cas où les dispositions d'assolement s'y prêtent, nous croyons que les semis d'automne doivent être préférés à ceux du printemps. Pourtant, dans les terres argileuses, basses, il est préférable de différer le semis au printemps.

L'époque des semis est aussi subordonnée à la précocité de la culture qui les précède; ainsi, après une récolte hâtive ou une prairie fauchée vers la fin de juillet ou au commencement d'août, on trouve le temps de préparer la terre, à un semis de fourrages l'automne, de bonne heure, tandis qu'après d'autres cultures tardives, il en est le plus souvent autrement. — Si on mêle la graine du fourrage avec une céréale, tels que du blé, de l'orge, il faut toujours faire le semis le printemps; car, autrement,

les plantes fourragères pourraient dominer la céréale ou l'affaiblir.

On sème les graines du fourrage à la volée; — en une seule fois, lorsque les graines sont à peu près de même grosseur; — en deux fois, lorsqu'il en est autrement. Sitôt que la surface du terrain a été convenablement préparée, on répand, après les avoir préalablement mêlées ensemble, les graines les plus grosses, puis on les recouvre immédiatement par un hersage d'autant plus énergique, qu'on croit utile de les enfoncer plus profondément. — On mêle ensuite de la même manière et on sème sur ce hersage les semences les plus fines, que l'on enterre par un hersage plus léger, ou même par un simple roulage, selon que l'état de la terre ou la graine l'exige.

Quand on sème au printemps sur un blé d'automne, il est des cultivateurs qui se bornent à répandre la semence sans autre préparation du sol et sans la recouvrir, dans la crainte presque toujours mal fondée de nuire à la récolte du grain. — D'autres mieux instruits par l'expérience, hersent d'abord le blé, sans s'inquiéter de briser une partie de ses feuilles, sèment ensuite et recouvrent une seconde fois, avec une herse plus légère. Cette méthode sur une terre tenace et encroutée, est sans nul doute la meilleure. — Sur les terrains légers, les herbages pourraient avoir des inconvénients si on ne modérait beaucoup leur énergie. En pareil cas, à la deuxième de ces opérations, on substitue avantageusement un roulage.

Quant à la quantité de graines à employer sur les espaces données, elle est extrêmement variable d'espèces à espèces. Nous l'indiquerons en parlant de chacune en particulier, en faisant observer toutefois qu'un point semblable ne peut être déterminé exactement, attendu que non seulement un livre de la même semence peut contenir un nombre très-différent de germes, suivant le terrain où elle aura été récoltée et la température de l'année; mais, de plus, qu'il est nécessaire, selon les circonstances diverses, de semer plus ou moins épais; — un

mauvais terrain demande plus de semence qu'un bon. — Sur une terre médiocrement préparée ; par un temps sec et défavorable ; — dans une situation exposée à des gelées ; — sous toutes les conditions défavorables à un semis, il faut toujours mettre plus de graines que si la terre et la saison étaient plus favorables.

#### SOIN D'ETRETIEN DES HERBAGES.

Les plantes inutiles ou nuisibles aux troupeaux, abondent dans une foule d'herbages. Il est d'une telle importance pour les cultivateurs de connaître au moins les principales d'entre elles que nous entrerions immédiatement dans d'assez longs détails à ce sujet, si l'ordre que nous avons adopté, ne nous forçait pas de renvoyer le lecteur plus loin.

Parmi les plantes considérées comme nuisibles, il en est qui sont réellement telles par suite de leurs propriétés délétères ; — d'autres, parce qu'elles communiquent à certains produits des animaux, au lait et au beurre, par exemple, une saveur désagréable, ou encore parce qu'elles rendent plus difficile la transformation de ces mêmes produits ; — d'autres, seulement parce que les bestiaux ne les mangent pas ou les mangent avec répugnance, et qu'elles donnent par conséquent des fourrages de très peu de valeur, quoiqu'elles occupent la place de bonnes plantes. — Il est aussi des herbes fort bonnes dans les pâturages et qui deviennent nuisibles dans les prairies, à cause de leur peu d'élévation, qui les soustrait, en grande partie, à la faux. Nous verrons que c'est surtout dans les lieux bas et humides que se multiplient le plus abondamment les mauvaises herbes. Là, le meilleur moyen de les détruire, au moins en grande partie, c'est de changer la nature même du terrain, en facilitant l'écoulement des eaux stagnantes qui le couvrent ou le pénètrent pendant une partie de l'année. Par ce moyen, on fera promptement disparaître toutes les espèces de marais.

Si, lorsque le sol est convenablement égouté, il conservait encore quelques restes de sa disposition tourbeuse ; s'il était encore aigre, comme le disent les habitants des campagnes, les amendements calcaires et alcalins, telles que la chaux, les cendres de bois, de tourbes, achèveraient indubitablement de le bonifier.

Dans de semblables dispositions, il a été reconnu qu'un des meilleurs et des plus simples moyens de détruire une grande partie des mauvaises herbes, c'était de les faire pâturer au printemps aussitôt que l'état du sol le permet. La plupart des herbivores broutent sans inconvénient ces plantes, lorsqu'elles sont jeunes encore, et beaucoup ne repoussent plus que faiblement, tandis que les bonnes graminées, par suite de leur disposition à taller, d'autant plus qu'elles sont plus fréquemment coupées, s'emparent du terrain, et si les circonstances défavorables qui les avaient précédemment exclues, ne se représentent pas, elles s'y maintiennent par la suite sans souffrir de concurrence. — Les engrais d'origine animale paraissent plus nuisibles qu'utiles aux plantes marécageuses. Est-ce par suite d'une action délétère sur celles-ci, ou seulement parce qu'elles augmentent davantage la force végétative des mauvaises, et les mettent ainsi à même de dominer dans le pâturage ? Toujours, est-il, quelle qu'en soit la cause, que dans le cas dont il s'agit, les déjections que les animaux

laissent sur le terrain semblent concourir pour quelque chose au but qu'on veut atteindre.

Il est des plantes dont on doit se débarrasser en les arrachant soit à la main, soit à la pioche ou à la bêche. Mais cette méthode qui est très-longue, n'est pas applicable à toutes les espèces, puisqu'on en rencontre, telle que la fougère, dont les racines étendent leurs réseaux jusqu'au sous-sol, à quelque profondeur qu'il se trouve. D'ailleurs, lorsque ces plantes sont très-nombreuses, et que leurs touffes offrent peu de volume, telles que les orties, par exemple, l'arrachage est impossible. Il faut alors se bien donner garde de les laisser monter à graines, les faucher, si c'est possible, jusqu'à trois ou quatre fois dans le cours de l'été, surtout à l'époque des chaleurs. Cette plante résiste rarement à une pareille mutilation.

Pour ajouter aux effets d'un fauchage plusieurs fois répété, ou plutôt pour rendre inutile sa répétition, on a proposé, dans de vieux livres une recette que quelques faits semblent justifier. C'est, après avoir coupé auprès de terre la tige de la plante qu'on veut détruire, de la fendre un peu et d'introduire à la place de la moëlle une certaine quantité de sel marin.

Ce moyen, il faut l'avouer, est un peu long et ne peut se pratiquer sur une grande échelle.

La destruction des mauvaises herbes s'opère au moyen de hersages plus ou moins répétés, et dont l'énergie doit être proportionnée à la tenacité du sol. Cette opération produit d'ailleurs d'excellents effets sur les pâturages, en les ouvrant aux influences atmosphériques et en préparant l'émission de nouvelles racines. C'est à leur aide que l'emploi des composts et des simples amendements acquiert véritablement toute son efficacité. Il n'est pas sans exemple que sur un herbage ainsi gratté avec la herse, une simple couche de sable ait empêché pour longtemps le retour des mousses et ait sensiblement favorisé la végétation des bonnes plantes.

Cependant, il peut arriver encore que tous ces moyens soient insuffisants. On doit alors en conclure que l'herbage est en entier à renouveler, et pour cela, toutes les fois que la position le permet, il faut, pendant quelques années, le remplacer par des cultures économiques.

Au nombre des animaux les plus nuisibles aux prairies, il faut compter la taupe, le mulot, le hanneton, la fourmi et le criquet ou plus vulgairement la sauterelle. Nous en parlerons dans un chapitre particulier.

Nous sommes forcé d'avouer, pour le moment, qu'on ne connaît que fort imparfaitement la manière de vivre de beaucoup d'animaux destructeurs de la végétation, et plus malheureusement encore, en apprenant à la connaître, on est souvent bien loin de trouver les moyens de les détruire. En effet, qui pourrait se flatter d'avoir mis à la disposition de tous les cultivateurs un moyen efficace et complet de détruire certains de ces animaux nuisibles et d'éloigner pour toujours ces bandes de mulots et ces nuées de sauterelles qui ne redoutent, en masse, que la rigueur des saisons. Plusieurs espèces de ces petits animaux deviennent souvent, pour nos champs, de véritables fléaux que les prières de l'Eglise seules peuvent conjurer.

## HISTOIRE DE LA QUINZAINE.

La voix de l'Épiscopat canadien vient de se faire entendre au sujet de la nouvelle constitution que vient de nous octroyer la mère-patrie. Cette voix est toute sympathique; elle accepte la confédération sans restriction, fait l'éloge des hommes d'état qui ont mis la main à cette œuvre importante. Mais elle ne se borne pas à reconnaître l'honnêteté, l'énergie, l'habileté de ceux qui ont organisé notre nouveau système gouvernemental; elle démontre clairement à tous les canadiens-français, à tous les catholiques, la nécessité d'oublier les luttes passées, le devoir qui incombe à tous de se soumettre à cette nouvelle constitution et de ne choisir pour les représenter dans les Communes et dans la Chambre locale que des hommes sincèrement disposés à lui donner leur appui. Voici comment s'exprime Mgr. l'Administrateur de l'archidiocèse de Québec à ce sujet: "Le nouvel ordre de choses ayant été établi par l'autorité compétente, à la demande même de nos représentants dans la législature canadienne, il ne nous reste plus. Nos très Chers Frères, qu'à nous y soumettre de bon cœur, c'est même pour nous tous un devoir de conscience.... L'autorité est nécessaire au maintien de toute société humaine, et l'expérience nous démontre plus que jamais dans quels malheurs tombent les peuples qui osent la rejeter.

"N'oublions pas, N. T. C. F., l'origine toute divine de cette autorité, que l'on a si souvent méconnue dans notre prétendu siècle de lumières. C'est à Dieu qu'il faut remonter pour en trouver la source; c'est lui qui la délègue aux hommes, pour la conservation de la société qui est sortie de ses mains....

"Ainsi donc, N. T. C. F., comme l'union fédérale qui vient de s'opérer, émane de l'autorité légitime, vous la regarderez comme votre loi, et vous obéirez à l'ordre de Dieu, en l'acceptant en toute sincérité. Il est d'ailleurs de notre intérêt, comme c'est pour nous un devoir de conscience, de le faire, pour qu'elle puisse contribuer à la prospérité commune, et procurer par là l'avantage des individus. Bientôt vous serez appelés à choisir ceux qui, soit dans le parlement fédéral, soit dans le parlement local, devront travailler à mettre en pratique la nouvelle constitution. Vous vous garderez donc de donner vos voix à des hommes disposés à la combattre ou à mettre des entraves à son fonctionnement, mais vous les donnerez à des citoyens éprouvés et reconnus comme ayant à cœur de la faire servir au plus grand bien du pays....

"C'est aux hommes à qui vous allez confier le soin de vous représenter dans l'un ou l'autre parlement, de s'unir fortement ensemble pour conjurer le danger, s'il existe, et pour tirer le meilleur parti possible de la situation. Vous avez donc une raison de plus de les choisir parmi ceux qui se distinguent davantage par leur honnêteté, leur énergie et leur dévouement à la chose publique...."

Mgr. des Trois-Rivières s'exprime ainsi dans son mandement sur le même sujet: ".... Aujourd'hui

que la *Confédération* a reçu la sanction du gouvernement impérial, et qu'elle est devenue la loi fondamentale du pays, nous devons nous rappeler que notre devoir comme catholiques, est de mettre un terme à toute discussion sur ce sujet; si nous avons eu une parfaite liberté d'opinion, dans les limites du juste et de l'honnête, tant que la confédération n'a été qu'à l'état de projet, si nous avons pu en toute sûreté de conscience être pour ou contre, la combattre avec chaleur ou la défendre avec conviction, suivant que nous l'avons cru utile ou dangereuse, il n'en est plus ainsi depuis qu'elle est passée à l'état de loi. Elle est devenue aujourd'hui une chose jugée et obligatoire; et c'est le temps de vous rappeler ce grand principe du catholicisme: "*Omnis anima potestibus sublimioribus subdita sit; non est enim nisi a Deo quæ autem sunt a deo ordinata sunt.*" Que tout le monde soit soumis aux puissances supérieures; car il n'y a pas de puissance qui ne vienne de Dieu, et c'est lui qui a établi toutes celles qui sont sur la terre."

"Quelles qu'aient été nos opinions antérieures, le bien de notre pays, et les enseignements de notre religion nous font un égal devoir de l'accepter et de nous y soumettre. Vous devez en conscience, N. T. C. F., et comme Catholiques et comme amis sincères de l'ordre, de l'union et de la paix, vous devez favoriser dans la mesure de vos forces, et par le concours de votre bonne volonté, le bon fonctionnement de la constitution, qui va bientôt être inaugurée.

"Ce devoir, vous aurez à le remplir dans les prochaines élections, en vous assurant que les hommes dont vous allez faire le choix pour vous représenter dans les parlements, seront animés de cet esprit de conciliation, de cette bonne volonté dont le concours sera indispensable pour tirer de la nouvelle constitution tout le bien que nous devons attendre.

"A vous donc, N. T. C. F., de procéder à ces élections avec le sentiment et la grande responsabilité qui pèse sur vos épaules, dans l'accomplissement de ce devoir, d'où peut dépendre le bonheur ou le malheur de notre nation: à vous d'y apporter toute la maturité et l'honnêteté que vous prescrivent votre foi et votre conscience. Ce n'est qu'à cette condition que Dieu bénira votre choix et vous donnera des Représentants selon son cœur, des Législateurs sages et intègres, capables de promouvoir avec sûreté et de défendre avec courage et habileté nos plus chers intérêts....

"Oh! comme nous serions heureux, N. T. C. F., si dans cette circonstance qui s'y prête si bien, nous voyions les hommes de tous les partis se rallier sincèrement et marcher comme un seul homme sous le même drapeau pour travailler avec la même ardeur à promouvoir la prospérité et assurer le bonheur de notre commune patrie. Combien un pareil spectacle réjouirait notre cœur qui a été si souvent déchiré et plongé dans la plus amère douleur à la vue de vos divisions et de vos luttes intestines!"

Après un tel langage de la part de nos supérieurs ecclésiastiques, quel est le canadien-français, le catholique véritable qui refuserait de se soumettre à leurs

conseils et de travailler activement au bon fonctionnement de la nouvelle forme de gouvernement, par lui-même ou par ceux qu'il chargera d'aller le représenter dans les deux chambres. On nous dit pourtant qu'il est des hommes assez pervers pour déclarer la guerre aux enseignements de l'Épiscopat. Qu'on y réfléchisse sérieusement, il ne s'agit plus de luttes de partis, le champ où les combattants se livreront bataille sur la question du jour, ne sera plus un champ politique, mais véritablement religieux, et les débats auront lieu entre des catholiques soumis à l'Église et des catholiques rebelles à l'autorité. Voilà donc le moment arrivé où le père de famille va pouvoir connaître ses véritables enfants, et ses fils dénaturés et insubordonnés, voilà le temps où l'ivraie va être séparé du bon grain. Cette division parfaitement tranchée et clairement marquée, sera sans aucun doute, d'un grand avantage pour le Bas-Canada; car, sous cette circonstance, il n'y aura de trompés parmi les électeurs que ceux qui voudront l'être de gaieté de cœur, et qui aimeront suivre des chefs aveugles que ceux qui ont reçu le flambeau de la foi pour les guider sûrement dans toutes leurs voies.

Jamais il n'a été plus facile pour nous de distinguer entre les véritables amis et les ennemis cachés ou déclarés du pays. — La divine providence en a sans doute décidé ainsi pour donner une grande chance de salut au Bas-Canada, qu'elle a toujours protégé d'une manière si visible.

Rome a été avant-hier témoin d'une solennité qui doit nous intéresser au plus haut point, aussi bien que le monde entier. Quatre à cinq cents évêques et des milliers de prêtres étaient là, formant autour de la Chaire de St. Pierre le plus noble et le plus brillant cortège qui fut jamais. Qu'est-ce qui attirait donc ces anciens du sanctuaire, ces pères de l'Église, ces lévites du Seigneur dans la ville Éternelle? Pie IX qui veille jour et nuit aux besoins de son peuple, ayant aperçu l'erreur se répandre dans le monde par torrent, et voyant les enfants de l'Église exposés aux plus grands dangers, élève la voix de manière à être entendu de tout l'univers. "Mes frères, mes amis, mes enfants, accourez auprès de moi et venez conjurer la tempête qui menace de ruiner le champ de l'Église. Venez rendre un culte plus solennel que jamais aux deux apôtres qui furent les premiers Pères du peuple chrétien, venez honorer leur mort si précieuse devant Dieu et si glorieuse aux yeux des croyants. Venez invoquer avec la plus fervente piété St. Pierre et St. Paul que Jésus a appelés à l'apostolat, pour engager ce grand combat de la vérité contre l'erreur, de l'Église contre l'enfer, qu'ont soutenu après eux, les quinze millions de martyrs qui ont généreusement donné leur vie pour la même cause, pour détruire le paganisme avec ses vices abominables, pour arborer la croix au haut du Capitole et faire de Rome adonné à tous les vices et à toutes les erreurs, une ville sainte, une ville de foi et le centre de la divine religion qui devait étendre son empire par toute la terre. Venez et suppliez ces puissants protecteurs, sur leur tombeau même, d'accourir

au secours de leurs successeurs, dans la lutte qu'ils ont à soutenir contre les erreurs d'aujourd'hui, qui ne le cèdent en rien à celles du paganisme. Le monde redévient idolâtre; comme autrefois, il a ses idoles matérielles, et surtout, l'homme s'assimile de plus en plus à la brute, en se livrant, sans réserve, à toute la convoitise de ses sens.

A cette voix, les évêques se sont émus, les prêtres ont dit après eux, et comme eux, vite, levons-nous et dirigeons nos pas vers le Saint Père qui nous appelle auprès de son trône. Le Canada n'est pas resté en arrière, il a aussi des évêques et des prêtres au centre de la catholicité pour prendre part à cette solennité et à celles qui doivent suivre jusqu'au 15 de juillet. Réjouissons-nous en, et prions pour que les grâces abondantes qui se répandront sur toute l'Église, à l'occasion de cette grande fête, tombent aussi sur celle du Canada.

## CORRESPONDANCES.

### Boissons alcooliques et leurs falsifications.

DÉDIÉ À M. LE GRAND VICAIRE A. MAILLOUX.

(Suite.)

Voici maintenant ce que j'ai découvert dans une des colonnes du *Courrier des Etats-Unis*. C'est un article ayant pour titre: "*Ce que l'on boit en Amérique*." Cet article a été reproduit par le *Journal de Québec* dans son numéro du 31 Mai 1860. Lisez, si c'est votre bon plaisir, bien entendu:

CE QUE L'ON BOIT EN AMÉRIQUE — "Le Docteur Hiram Cox, de Cincinnati, dont nous avons parlé l'automne dernier, continue avec une ardeur digne d'encouragement, sa croisade contre les boissons frelatées qu'on débite aux Etats-Unis sous les noms alléchants de vieux cognac, whiskey Bourbon et rhum de la Jamaïque et de Sainte-Croix. S'il réussit à éclairer ses compatriotes ou du moins à rendre plus difficile ce trafic criminel de breuvages empoisonnés, M. Cox aura rendu à son pays le plus signalé des services. Mais il a à lutter contre des ennemis nombreux et puissants, dont il attaque les intérêts et parmi lesquels on compte, non-seulement une armée de cabaretiers et de marchands de spiritueux, mais aussi des droguistes. Jusqu'à présent, le plus amer de ses adversaires a été — nous regrettons d'avoir à le dire — le *Druggist*, journal spécial, publié à Cincinnati par MM. W. J. M. Gordon, président du collège de pharmacie, et E. L. Wayne, correspondant de la même institution.

"On s'étonnerait à bon droit de voir des pharmaciens si hautement placés, des hommes qui se sont donné la mission de dénoncer toutes les fraudes auxquelles le commerce des drogues peut donner lieu, prendre ainsi le parti des sophistiqués, si l'on n'avait découvert que les frères Gordon sont à Cincinnati, au coin de Western Row et de la Se rue, un commerce très-lucratif des essences et autres produits serrant à fabriquer des imitations de liqueurs.

"Nous donnons, disent-ils dans leur circulaire particulière — celle qui s'adresse au public chante un tout autre air, — nous donnons une attention toute spéciale aux ingrédients à bouquetter de boissons, et nous produisons constamment de nouveaux articles.

"Confidentiel. — Huile de whiskey de Bourbon, 50 cents

l'once. (Elle produit une imitation parfaite du vieux whiskey de Bourbon, tant pour le goût que pour le bouquet.) Chaque once fera 100 gallons !!

" Huile de pomme, \$1 l'once. Vieux rhum de la Jamaïque, et de Sainte-Croix, \$2 la livre. Huile de Cognac, véritable, \$6 l'once ; n<sup>o</sup> 1, \$4 50 idem ; n<sup>o</sup> 2, \$3 idem, etc.

" Ainsi, avec 50 cents d'une certaine huile achetée chez l'éditeur du *Druggist*, un cabaretier peut convertir 100 gallons d'une infâme boisson en excellent whiskey. Une seule bonne goutte de leur huile de cognac est assez puissante pour donner à deux grands verres d'esprit neutre le goût et le parfum du cognac véritable. Mais que l'opération soit faite un peu à la légère, et l'infortuné qui boira cette préparation s'expose à mourir empoisonné.

" Après son discours à New-York, M. Cox est allé à Carlisle (Pensylvanie), où le professeur Wilson lui a donné à analyser une prétendue eau-de-vie de France et du Xérès pâle, achetés assez cher à New-York et destinés à servir de remèdes. L'analyse a prouvé que c'étaient de vils mélanges qui devaient tuer à la longue, plutôt que guérir les patients auxquels on les aurait administrés. Dans le Xérès principalement, M. Cox ne put pas trouver une seule goutte de raisin ; par contre, il y découvrit en abondance de l'acide sulfurique, de l'acide prussique, de l'alun et d'autres ingrédients empoisonnés.

" Voilà les boissons que les sociétés de tempérance les plus strictes permettent aux malades. Il est triste de penser que dans le verre de cognac offert par un ami, dans la cuillerée de vin présentée par une mère aux lèvres de son enfant débile, il y a un poison qui mine peu à peu la santé la plus robuste, multiplie d'une manière effroyable les cas de consommation, et n'amène que trop souvent ces accès terribles de *delirium tremens* ou de *mania a potu*. Et pourtant, c'est pour protéger cette fatale industrie nationale, que les moralistes et les économistes des Etats-Unis maintiennent, sur les vins salutaires et les eaux-de-vie généreuses de France, ces tarifs élevés qui en rendent la consommation inabordable pour la masse de la population !

Il ne me reste pas grand'chose à dire après une pareille citation. Cependant si je recueille mes souvenirs, il me semble encore voir un de nos apothicaires de renom préparer et vendre quelques-unes de ces compositions vraiment diaboliques et dont il se servait lui-même pour la fabrication d'une boisson qu'il vendait non sans faire un large bénéfice. Nous verrons d'ailleurs dans un prochain article jusqu'à quel point on peut ajouter foi à la pureté des boissons qui se débitent actuellement de par le monde, si ce que j'ai dit jusqu'aujourd'hui n'est pas de nature à vous convaincre.

Je pourrais, mais ce serait abuser de votre patience que de le faire, je pourrais citer nombre de jugements rendus par les tribunaux contre tous ceux qui fabriquent ou vendent des boissons falsifiées : mais c'est en France que ces mesures énergiques sont prises ; ici en Canada on a pas le temps de s'en occuper. Où est l'officier chargé de constater si les boissons que l'on vend au public sont pures ou non, si elles ne contiennent pas quelques-uns de ces poisons vénéreux dont l'effet n'est pas toujours de conserver ou de donner la santé, je vous assure ? Un pareil officier existe-t-il seulement ? Ou bien faut-il le chercher dans les rangs de la police urbaine ? Mais la police a bien d'autre chose à faire ; laissons-la apprendre le pas gymnastique : elle pourra s'esquiver plus facilement si, par un hasard sur lequel personne ne compte, il arrive qu'elle soit un jour à même de porter secours aux honnêtes gens dont la vie n'est pas en sûreté par le temps qui court. En attendant, soyons les dupes de ceux qui veulent ainsi rire à nos dépens. Contribuons à augmenter leurs fortunes, et puis sans sourciller avalons ce liquide dans lequel

une main amie a versé un poison caché, un poison qui mine et qui tue.

## VI

Parlons maintenant des vins. Sous le nom générique de *vin*, l'on désigne ordinairement la liqueur qui résulte de la fermentation du jus de raisin. Les vins préparés avec les raisins sont rouges, blancs, jaunâtres ou rosés, suivant leur mode de préparation.

L'Europe est la partie du monde qui produit la plus grande quantité de vin, et où l'art de cultiver la vigne et celui de fabriquer le vin sont portés au plus haut degré de perfection. Au premier rang, l'on doit placer les vins de France, le pays de l'univers le mieux partagé par la nature, sous le rapport de la production du raisin, et en même temps le plus habile dans l'art de la fabrication des vins.

La composition de ces vins naturels est très-variable, à en juger par les différences que l'on remarque dans leur goût et dans leur couleur. Les substances que l'on peut y rencontrer sont les suivantes : eau en plus ou moins grande quantité ; alcool ; matière mucilagineuse extractiforme ; acide acétique, tannique, carbonique, malique ; matières colorantes jaune, bleue, rouge (la première existe seule dans le vin blanc) ; sucre ; ananthine ; bitartrate de potasse ; tartrates de chaux, d'alumine et de fer ; chlorures de sodium, de potassium, de calcium et de magnésium ; sulfates de potasse et de chaux ; huile essentielle, particulière et différente selon l'espèce de vin.

On divise tous les vins, selon Chevalier, en trois grandes classes, qui sont :

1<sup>o</sup>. Les vins *généreux* et *secs*, dans lesquels l'alcool prédomine (Espagne, Italie, Roussillon, etc.) ;

2<sup>o</sup>. Les vins *liqueureux* et *doux* ou *vins de liqueur*, dans lesquels une certaine quantité de matière sucrée a résisté à la fermentation (Alicante, Rota, Malaga, etc., etc.) ; ils sont plus ou moins spiritueux ;

3<sup>o</sup>. Enfin les vins *gazeux* ou *mousseux*, dans lesquels la fermentation a été suspendue à dessein, et qui contiennent de l'acide carbonique en dissolution (Champagne, Limoux, etc.) Les vins mousseux sont ordinairement blancs.

Le vin est de toutes les boissons alcooliques, la plus employée. Il sert à la préparation des eaux de vie et alcools. En médecine, il sert à la préparation des vins médicinaux. On emploie à cet effet, les vins blancs ou rouges, secs ou sucrés, de bonne qualité. Pris par doses modérées le vin est un fortifiant.

(A continuer.)

A. C. P. R. LANDRY,  
A. B., Prp. C. C.

## Histoire populaire de Pie IX.

Nos lecteurs doivent se rappeler qu'en terminant la suite d'articles publiés dans la *Gazette des Campagnes*, sur le pape Pie IX, nous avons annoncé que pour nous rendre au désir de plusieurs des messieurs du clergé, nous allions réunir ces articles en un petit volume, en y ajoutant quelques chapitres importants. Aujourd'hui ce travail est terminé. Il contient trente-six pages, bien remplies. Nous avons ajouté aux articles qui ont déjà paru, deux chapitres importants, et une conclusion suivie de l'oraison pour le pape.

Nous devons répéter aujourd'hui ce que nous avons dit en

commençant cette publication. Notre but n'a jamais été de travailler pour les savants, car nous sommes persuadé que la plupart d'entre eux connaissent Pie IX aussi bien que nous, et quant à ceux qui n'ont pas appris à le connaître jusqu'à ce jour, ils ne s'occuperont pas plus de notre travail que des écrits qui ont déjà été publiés sur le même sujet. Tous nos efforts ont eu pour but d'éclairer le peuple des campagnes, et c'est pour cela que nous avons intitulé notre petit livre : *Histoire populaire du pape Pie IX*. Nous espérons que Messieurs les curés qui se montrent toujours animés du plus grand zèle quand il s'agit d'éclairer les fidèles qui leur sont confiés, et de tout ce qui peut promouvoir les intérêts religieux, nous seconderont dans nos efforts et travailleront de concert avec nous à faire connaître et aimer sincèrement et effectivement l'immortel Pie IX.

Ceux qui voudront se procurer ce petit volume, adresseront ainsi leur demande : " Au Rédacteur de la *Gazette des Campagnes*, au Collège de Ste. Anne, Comté de Kamouraska.

Le prix de chaque exemplaire sera de 12 sols, nous aurions voulu le céder à moins, mais les circonstances où nous nous trouvons ne nous le permettent pas.

### La saison.

Il y a à peine un mois, toutes nos campagnes répétaient l'écho des plaintes, des lamentations et même des murmures d'un très-grand nombre de cultivateurs. On se le rappelle : dans toutes les rencontres, les premières paroles que l'on s'adressait avaient toujours pour but d'exprimer la crainte et la désolation. Les hommes soumis en tout aux secrets de la providence seuls se faisaient et adoraient en silence le bras du souverain juge qui pesait lourdement sur la terre, et priaient pour le conjurer de détourner ses regards de nos crimes pour n'écouter que sa miséricorde.

Ces hommes n'ont-ils pas été les plus sages, et leur entière soumission n'a-t-elle pas désarmé le ciel. En effet, que voyons-nous aujourd'hui, quel aspect présentent nos champs ? Partout la terre est couverte d'une végétation luxuriante, et des plantes aussi vigoureuses que celles des années précédentes à pareille époque. Les prairies promettent un abondant et riche fourrage, les paccages rasés par les animaux se renouvellent dans quelques jours. Enfin, depuis trois ou quatre semaines, la saison a été des plus favorables à la végétation des céréales, des plantes légumineuses et fourragères, et si de graves accidents ne viennent pas ruiner nos espérances, nous aurons beaucoup plus que nous méritons.

En terminant, nous répétons ce que nous avons déjà dit sur le même sujet : Instruisons-nous donc par l'expérience, et quand Dieu ne conduit pas les saisons à notre gré et souvent suivant nos caprices, sachons donc nous soumettre de bon cœur, et au lieu de plaintes, faisons entendre des prières et des supplications.

### Maladie des Patates.

Voici ce que nous communiquons, à propos de la maladie des patates, le Révd. M. F. Gauvreau, curé de Tracadie, N. B. :

" Je ne perds jamais une patate par la maladie qui ordinairement attaque ce végétal. Dans le mois d'août dernier, je m'aperçus que quelques unes de leurs feuilles étaient crispées et presque mortes par un fort vent du Nord-Ouest. Je fis arracher quelques pieds que je trouvai déjà en décomposition noire et complète : et je fis alors abattre toutes les branches de tout le morceau à 4 ou 5 pouces du haut des sillons, et j'ai eu une superbe récolte de 200 quarts où je n'en aurais pas eu 20 si je ne les avais pas pas fauchées à plat."

### RECETTES.

#### Maladies des Poules

(Suite)

4° *Constipation*. — Elle est due en général à une trop grande quantité de nourriture sèche et échauffante, comme l'avoine et les chénevis. On reconnaît qu'une poule en est atteinte lorsqu'elle s'arrête comme pour sienter sans résultat ; on lui fait prendre alors une ou deux cuillerées d'huile d'olive, et si le mal s'opiniâtre, ou qu'elle se refuse à ce remède, on lui donne un peu de manne délayée dans de l'eau avec de la farine de seigle et un peu de laitue hachée bien menu.

5° *La goutte*. — On reconnaît cette maladie à la raideur et quelquefois au gonflement des jambes, et à l'impossibilité où les poules se trouvent de se tenir sur les perches du poulaillier. Elle est causée par l'humidité. Il suffit de tenir les poules dans un endroit sec et chaud pour la faire disparaître.

6° *La toux* est une des maladies les plus fatales aux poules. Celles qui en sont atteintes font entendre une toux sourde, elles sont haletantes et souvent même menacées de suffocation par l'accumulation dans les voies respiratoires d'un grand nombre de petits vers rouges dont on parvient à les débarrasser par des décoctions amères.

7° *La roupie* est une maladie qui se manifeste par un écoulement d'humeur par les narines. Les yeux de la poule sont éteints, on la voit trembler, se plaindre et bientôt mourir. Cette maladie est contagieuse ; on doit mettre à part les poules qui en sont atteintes, les tenir dans un endroit très-chaud et leur donner une bonne nourriture.

8° *Pustule*. — On remarque souvent sur le corps des volailles de petites pustules qui les font languir. Cette affection est aussi contagieuse ; on séquestre l'animal qui en est atteint, et on lui fait prendre de la laitue hachée et de l'eau dans laquelle on a jeté des cendres de bois ; on peut hâter la guérison en frottant les pustules avec de la crème ou du beurre frais.

9° *Fracture*. — Quand une poule s'est cassée la patte, la cuisse ou un ergot, il faut l'enfermer avec une bonne nourriture et de l'eau fraîche dans une chambre où elle ne puisse rien trouver pour se percher ; il faut se garder de lier la partie blessée, le repos suffit pour la guérir.

10° *Plaies*. — Les plaies qui résultent d'un combat ou d'un accident doivent être lavées tour à tour avec de l'eau-de-vie laudanisée et du beurre frais ; celles des yeux, avec de l'eau et du lait.

11° *Vermine*. — Est due à la malpropreté. Des soins de propreté suffisent en général pour la détruire. On emploie avec succès les lotions avec la décoction de cumin ou d'absinthe poivrée et l'eau de savon.

12° La mue est une maladie périodique commune à tous les oiseaux. Ils sont alors tristes et mornes, leurs plumes se hérissent, ils les secouent souvent pour les faire tomber ou les tirent avec leur bec ; ils mangent peu ; quelques-uns succombent, surtout les poulets tardifs qui ne muent que dans le temps des vents froids d'automne. Pour garantir la volaille des dangers de la mue, il faut la tenir chaudement, la faire rentrer de bonne heure, ne point la laisser sortir trop matin, à cause du froid et de l'humidité, et la nourrir de millet et de chénevis. — *Maison Rustique du XIXe siècle*.

## LE CAPITAINE AUX MAINS ROUGES

### II

#### A bord

(Suite.)

— La patrie ! s'écria amèrement Kéroulas, je lui ai donné mon sang, mes veilles, ma jeunesse : elle a tout pris ; depuis l'âge de quinze ans je suis sur les vaisseaux de la France, bataillant pour sa gloire et jouant ma vie pour ses franchises ; la patrie ! elle eut mes rêves d'ambition, mes dévouements de toute heure, et en échange elle me rend les ruines de Kéroulas, sans même me dire où se trouve la tombe de ma fille !

— La patrie est affranchie des tyrans ! répliqua le commissaire avec emphase.

— Est-ce Louis XVI qui les tyrannisait ? Quelles têtes fit-il tomber d'un signe de tête ? La patrie, les tyrans, la nation, la liberté, grands mots dont le sens dénaturé cause des malheurs terribles. Encore une fois, c'est ma démission que je donne, démission complète et sans réserve.

— Savez-vous, citoyen, que je dois voir une rébellion dans vos paroles ?

— M'a-t-on consulté avant de changer les lois du pays ?

— Les anciennes sont abrogées, reconnaissez les nouvelles !

— Jamais.

— Vous deviendrez suspect.

— Aux membres de votre gouvernement ? Peu m'importe ! Je ne le reconnais pas.

— Savez-vous ce que l'on fait des suspects ?

— Puisque la tête du roi est tombée, on les guillotine... .

— Oui.

— Soit, devant le tribunal qui osera m'accuser, je dirai... .

— Vous ne direz rien ! un suspect est un condamné ; un condamné devient un supplicié dans une heure... . Membre d'un comité, représentant du peuple délégué de Paris, je rends justice à votre vie, et si nos opinions diffèrent, mon estime vous est acquise du moins. Il ne faut pas tomber sous le couperet après avoir échappé aux haches d'abordage... . Je comprends votre amertume, vos regrets... . Mlle de Kéroulas n'a point été jugée, elle a disparu... . Quant aux démolisseurs de votre manoir, ils croyaient en vous ruinant reculer la borne de leur pré... . L'effervescence les a gagnés ; des hordes sont venues d'ici, de là, on ne sait d'où... . On a pillé, tué... . les révolutions ne peuvent s'accomplir sans entraîner d'énormes malheurs particuliers. Je ferai pour vous tout ce que je pourrai, arborer seulement le drapeau de la république en présence de votre état-major.

— Jamais, dit Kéroulas, jamais !

Et s'élançant d'un bond, il saisit le drapeau couvert de fleurs de lis, l'étreignit sur sa poitrine, et se tourna vers les officiers :

— Messieurs, dit-il, on m'annonce que la France a porté la main sur le roi, on nous offre de passer dans le camp de ceux qui ont fait prisonniers la reine et le dauphin, voici ma réponse : Vive le roi !

— Vive le roi ! répondirent les officiers.

Le commissaire porta un sifflet à ses lèvres, et un instant après montèrent de la chaloupe sur le pont des hommes ignobles de visage, déguenillés, hâves, effrayants.

Le comte de Kéroulas s'avança :

— Je suis prêt à vous suivre, dit-il.

Et le groupe des officiers fit également deux pas.

Alors seulement les marins comprirent qu'une scène grave se passait et que l'on menaçait l'état-major.

Tous adoraient leurs chefs.

L'instinct les poussa donc comme un seul homme en face du commissaire.

M. de Kéroulas eut peur d'une lutte.

Il fixa son calme regard sur les matelots.

— Je commande encore la *Sainte-Anne*, dit-il d'une voix calme ; à votre poste, enfants ! c'est la seule manière de me témoigner votre affection.

Tous obéirent.

Un moment après, les canots étaient mis à la mer : l'un d'eux emmenait l'état-major, à la tête duquel se trouvait le comte de Kéroulas ; l'autre, manœuvré par des matelots, conduisait à terre Flambard, Jean l'Armar, Guilaneck, Roscoff, Moucheron tout pensif, et Faribole qui ne riait plus ; quatre marins silencieux se tenaient groupés et parlaient bas.

Les nouvelles apportées par le pilote, les vagues menaces proférées par le commissaire étaient pour eux mal définies. Mériadec n'avait pu leur faire comprendre tout de suite les changements survenus en France pendant leur longue absence. L'inquiétude s'emparait de ces hommes, qui ne tremblaient jamais au feu de l'ennemi. La menace suspendue sur leur tête les inquiétait. Leurs yeux suivaient avec une expression de haine les hommes commis à la garde de l'état-major. Ils se promettaient de ne point abandonner le comte de Kéroulas et de s'employer activement à son service. Flambard grommelait de sourdes paroles, Roscoff serrait les poings.

Le frère d'Anaïk avait connu la femme du comte de Kéroulas, douce et belle châtelaine ressemblant à une enluminure de missel. Elle était morte jeune, toute jeune, en donnant le jour à Yvonne de Kéroulas, cette fille adorée dont le commissaire de Brest ne pouvait donner des nouvelles, et qui sans doute avait péri lors du pillage de Kéroulas.

Les matelots n'étaient pas éloignés de l'idée de faire du tapage, d'opposer la force à la force, de réclamer leur capitaine à main armée. Roscoff les calma.

— L'ordre de M. de Kéroulas est sacré, dit-il, il nous a recommandé de ne rien entreprendre, et d'ailleurs en ce moment nous serions maladroits faute d'être éclairés. Prenons le temps de nous informer de la marche des affaires et de nous concerter, afin d'agir avec ensemble. Un homme isolé ne peut rien ; un groupe d'hommes est fort. Dès que nous serons à terre, nous nous disperserons afin d'apprendre ce qui se passe... . Ne faut-il pas d'ailleurs, que nous sachions si nos mères, nos sœurs, nos femmes sont encore en vie?... . Demain, rendez-vous général au cabaret de la mère Lamproie.

— Vous avez raison, Roscoff, répondit Flambard, et je me range à votre avis.

— Nous aussi, dirent les matelots.

— Est-ce qu'on nous traitera en moussé ? demanda Moucheron.

— Cela dépend, répliqua Flambard ; il est plus facile de pointer une couleuvrine et de manier un sabre à l'abordage, que de se taire à propos et d'agir avec prudence.

Guilaneck, Moucheron et Faribole se prirent les mains.

— Nous serons dignes de nos pères adoptifs et de nos parrains ; je réponds d'eux. Maître Flambard ; répondez-vous de moi ?

— Oui, mon fils, répondit le maître d'équipage avec un orgueil mêlé d'attendrissement.

En ce moment M. de Kéroulas mit pied à terre.

Roscoff saisit les rames que maniait un jeune garçon et en une seconde il eut abordé à son tour.

Le capitaine de la *Sainte-Anne* se trouva entouré subitement d'une foule énorme, glapissante, hurlante, hostile et animée.

— A bas l'aristocrate ! cria une voix.

— La lanterne ! la lanterne ! ajouta un autre.

Il y eut une sorte d'émeute, et les hommes du gouvernement craignirent de se voir arracher leur prisonnier par la populace.

Roscoff profita du mouvement et du désordre pour se glisser auprès de M. de Kéroulas.

— Capitaine, dit-il, si Mlle Yvonne existe encore, vous en aurez des nouvelles, je vous le jure.

— A mort le traître ! l'ennemi de la nation à mort !

— Je ramène un vaisseau, dit M. de Kéroulas, et cinquante prisonniers ! trouvez donc le moyen de me déclarer ennemi de la France. ”

Le commissaire donna un ordre rigoureux : on tira les sabres ; et le second, que l'on conduisit, à la prison de la ville, ne put échanger qu'un dernier regard avec le comte de Kéroulas.

— Adieu, les amis ! cria Roscoff. Viens Guilaneck, et souvenez-vous de vous trouver demain au cabaret de la Lamproie d'argent.

### III

#### L'Orpheline.

La maisonnette d'Anaïk avait le même aspect pauvre et dénudé ; rien n'y était changé, si ce n'est qu'une personne de plus y était et partageait le pain de la veuve.

C'était une jeune fille de seize ans, pâle, délicate, que l'on eût dit frappée de quelque grand malheur et poursuivie par des appréhensions terribles. Au moindre bruit elle tressaillait avec angoisse, regardait sur le chemin, puis retombait sur son escabeau, défaillante, oppressée. Quand Anaïk était là, le courage lui revenait un peu ; d'ailleurs elle ne voulait pas ajouter ses terreurs à celles de la veuve, et tournait alors avec une rapidité nerveuse le rouet placé devant elle.

Parfois Anaïk voulait l'obliger à prendre un peu de repos, mais la jeune femme montrait en soupirant la corbeille dans laquelle les *fusées* s'entassaient, et paraissait s'excuser de son peu d'habileté. Anaïk lui rendait mille soins remplis de prévenances et de respect ; la jeune fille s'en défendait doucement, prenait dans ses petites mains les mains de la paysanne, et lui adressait des paroles si touchantes et si douces qu'Anaïk fondait en larmes. Le jour de l'arrivée de Roscoff, la veuve était partie pour Brest, afin d'y vendre le fil de sa protégée.

La jeune fille se trouvait donc seule à la maison, quand une voix sonore commença ce couplet :

A Rochefort il y a-t'une brune,  
Elle est tant belle et parfaite en beauté,  
Qu'elle a gagné le cœur d'un marinier.

Un moment après on tenta d'ouvrir la porte de la chaumière. La jeune fille l'avait fermée en dedans.

— Anaïk ! dit la voix qui chantait tout à l'heure, ouvre donc ! — Mère ! c'est Guilaneck ! ” ajouta un timbre plus doux.

En entendant ces deux noms, la jeune fille courut à la fenêtre, aperçut le quartier-maître et le mousse, et tira le verrou de la porte. Roscoff recula tout embarrassé.

— Je vous demande pardon, dit-il : mais Anaïk, ma sœur Anaïk ne demeure-t-elle plus ici ?

— Elle y habite toujours, Monsieur, et elle ne tardera pas à rentrer. ”

Roscoff franchit le seuil, embrassa tout d'un regard avec un contentement naïf, prit un siège et chercha dans sa tête ce qu'il pourrait dire à la jolie paysanne qui se trouvait en face de lui.

La jeune fille étendit une nappe sur la table, prit dans le vaissailier des assiettes enluminées de bouquets, servit du pain, du fromage, des fruits et du cidre. Elle agissait sans bruit, doucement ; c'était plaisir de la voir glisser dans une salle un peu sombre et de regarder le soleil jouant dans ses cheveux dorés.

Roscoff et Guilaneck venaient de se mettre à table quand Anaïk rentra.

D'un seul élan elle se trouva dans les bras de son fils, et de son frère.

— Que Dieu est bon, dit-elle, que Dieu est bon de vous avoir ramenés !... J'ai bien tremblé et bien pleuré... Vous voilà tous deux, bien portants... Que tu as grandi, mon Guilaneck, et que tu as toujours la mine fleurie, Roscoff... Ah ! je puis enfin respirer et bénir le bon Dieu ; il y a si longtemps que je souffre ! ”

Une tête longue, une figure de fouine se montra encadrée par la partie haute de la porte.

— Je pars pour la ville, dit une voix cauteleuse, avez-vous besoin de quelque chose, citoyenne Anaïk ?

— Merci, Noirot, répandit Anaïk.

— Et votre jolie nièce ne veut-elle point de mitaines pour ses mains blanches ?

— Si elles sont moins calleuses que les vôtres, elles n'en font point plus mauvaise besogne pour cela.

— Vous m'achèterez bien au moins du ruban pour faire quelques cocardes ?... ”

— Voici une aune pour le mesurer, ” dit Roscoff.

Le quartier-maître s'avança vers le colporteur, un bâton à la main.

Noirot devint d'une pâleur livide.

— Ah ! mais, dit-il, pas de menaces ! je suis un bon citoyen, membre d'une section, je ne connais pas de suspects, et je porte ma carte de civisme... ”

Roscoff fit un moulinet terrible avec le bâton qu'il tenait à la main.

— Faudra voir ! faudra voir ! dit Noirot en reculant : vous avez de bien jolies nièces, la veuve ! faudra voir !

— Je vais assommer ce gueux-là ! ” dit Roscoff.

Une petite main s'appuya sur le bras du matelot.

— Laissez partir cet homme, dit la jeune fille, montrez-vous patient ; hélas ! votre sœur n'a été que trop généreusement imprudente. ”

Noirot s'éloignait, mais de temps en temps il tournait la tête du côté de la mesure et poussait un éclat de rire aigu.

— Que voulez-vous dire, Mademoiselle ? demanda Roscoff.

Tu sauras tout, dit Anaïk d'une voix brève... aussi bien nous sommes en danger : Noirot est un espion... Celle que j'appelle ma nièce et qui a bien voulu accepter l'hospitalité de ma pauvre maison, est Mademoiselle Yvonne de Kéroulas.

— La fille du capitaine !

— Sa propre fille !

— Et vous comprenez, maître Roscoff, combien je suis inquiète de la santé de mon père... ”

— Il se porte bien, Mademoiselle.

— Vous me répondez d'une façon lugubre, maître Roscoff ; lui serait-il arrivé un malheur ?

— Pas précisément, Mademoiselle ; mais... ”

— Anaïk, dites donc à votre frère que je suis courageuse, et qu'une Kéroulas a la force de tout voir et de tout entendre.

— Eh bien, M. le comte... ”

Yvonne porta la main à sa poitrine pour comprimer les battements de son cœur.

— J'attends, maître Roscoff, parlez... ”

— M. le comte est arrêté, Mademoiselle. ”

Yvonne pâlit d'une façon terrible et se cramponna à la table.

— De quoi l'accuse-t-on ?

— Il se nomme le comte de Kéroulas.

— C'est juste, dit-elle.

RAOUL DE NAVERY.

(A continuer.)

FIRMIN H. PROULX,

Éditeur-Propriétaire.

## Brome de Schrader.

## Origine et historique

(Suite)

Comment cette graminée, originaire d'un pays encore mal connu, et dont l'existence n'a été, pour ainsi dire, révélée qu'il y a seulement une trentaine d'années, est-elle parvenue dans les cultures des États-Unis, c'est ce qu'il ne m'a pas été possible de découvrir. Nous savons seulement, par la lettre que j'ai reçue de M. William Laurans, que, dès 1853, elle était cultivée en Géorgie, où on lui donna le nom de *Rescue-grass*, qui appartenait déjà à une autre espèce de Brome, voisine de celui qui nous occupe, mais inférieure à tous égards et annuelle, le *B. unioides*. Je vois cette espèce signalée ainsi dans la flore des États-Unis du professeur Wood. Ce savant la croit originaire seulement du Péron et dit que des graines en ont été distribuées par le gouvernement, mais qu'elle n'offre aucun avantage sur le *B. Secalinus*. Ce *B. unioides* a reçu des botanistes allemands un autre nom, celui de *Ceratochloa australis*. Ainsi ce dernier et le *Brome de Schrader* ont été, comme nous venons de le voir, appelés l'un et l'autre *Rescue-grass*. Ce fait du même nom vulgaire donné à deux espèces distinctes me paraît important à constater, car il nous explique comment les grainiers allemands ont pu appliquer au *Bromus Schraderi* le nom de *Ceratochloa australis* qui appartient au *B. unioides*, cette dernière espèce ayant pu exister anciennement dans leur culture. Ils recevaient des graines de *Rescue-grass*, et pouvaient croire que c'était toujours la même graminée et que par conséquent elle était annuelle; la différence entre les graines de deux espèces, quoique sensible, ne l'est pourtant pas assez pour qu'il soit facile de les distinguer.

Si je crois que cette confusion de noms et d'espèces empêchait nos voisins de reconnaître que le *Brome de Schrader* est vivace, je m'explique moins bien comment on n'avait pas encore essayé d'introduire une aussi magnifique graminée dans l'agriculture française. Mais je suppose, en me reprochant de manquer de renseignements exacts, qu'on a tenté de cultiver cette plante en Allemagne seulement depuis peu d'années.

Le *Brome de Schrader* ne se trouvait même pas en France dans les écoles de botanique. Il avait pourtant été porté sur les catalogues de quelques grainiers, sans toutefois que sa culture eût été l'objet d'aucun essai connu. Le regrettable M. Vilmorin possédait cette espèce dès 1843 dans ses collections de Verrières. J'ignore d'où il avait pu la recevoir. Je demandai des renseignements avant de publier mon mémoire aux associés de la maison Vilmorin-Andrieux, mais ils m'écrivirent (août 1863) qu'ils n'avaient pu parvenir à retrouver la source d'où leur était venue pour la première fois cette plante qui, disaient-ils, n'avait jamais figuré dans leur collection qu'à titre d'assortiment.

Ainsi introduit en Europe, le *Brome de Schrader* n'avait été guère essayé que sur quelques points de l'Allemagne, où, faute

d'expériences suivies, on le considérait seulement comme propre à former de ces prairies temporaires destinées à remplacer le trèfle. Peut-être serait-ce en effet le cas des espèces annuelles, ses congénères.

Le *Bromus Schraderi* a été introduit dans le commerce des graines, sous les noms de *B. Schraderi*, *B. unioides*, *B. platystachys*, *B. polystachys*, *Ceratochloa pendula*, *C. australis*, et même sous celui de *Uniola latifolia*. Ces différents noms ne s'appliquent pas à autant d'espèces distinctes; plusieurs sont de simples synonymes, mais il existe des *Bromus unioides*, *platystachys*, très-différents du *Bromus Schraderi*. En présence d'une telle confusion, j'ai dû chercher le véritable nom de ma plante; et l'étude comparative des espèces citées ne me laisse aucun doute sur son identité. C'est bien le *Bromus Schraderi* de Kunth que Schrader a décrit le premier dans son *Index seminum* publié dans le *Linæus* en 1830.

## Descriptions.

Le *Bromus Schraderi*, décrit toujours d'une manière incomplète, n'était guère connu des botanistes. Comme on vient de le voir, ils l'ont confondu souvent avec des espèces voisines, toutes annuelles, dont nous avons cité la plupart. Schrader l'a placé dans le genre *Ceratochloa*, créé par Palisot de Beauvois et admis par De Candolle pour les espèces de *Bromus* à panicules ramennées, à épillets multiflores et comprimés, dont les glumes sont presque égales entre elles. Mais ce genre n'a pas été accepté par les agronomes.

Enfin Kunth a compris sous ce nom de *Bromus* 87 espèces répandues dans l'ancien et le nouveau monde. Sur ce nombre, 16 croissent spontanément en France, et 5 seulement entrent dans la composition de nos prairies, mais sans être considérées comme plantes fourragères.

Je crois donc utile, pour éviter toute confusion, de donner ici les caractères spécifiques du *Bromus Schraderi*; j'indiquerai ensuite sommairement ceux qui distinguent ses congénères.

**BROMUS SCHRADERI**, Kunth; *Ceratochloa pendula*, Schrader; *Ceratochloa brevibristata*, Hooker. — Plante vivace. Racines fibreuse. Tiges droites, simples, hautes de 70 cent, à 1 m. 50 glabres, à 5 ou 6 nœuds marqués par une petite ligne brun-noirâtre. Feuilles planes, rubanées et longuement atténuées au sommet, d'un vert gai; pétiole engainant, très-poilu et garni supérieurement d'une ligule membraneuse frangée, blanche et villose; limbe pouvant atteindre jusqu'à 60 cent., parcouru dans une grande partie de sa longueur par une nervure dorsale saillante, légèrement poilue à la face supérieure, ce qui le rend un peu rude au toucher. Panicule assez divisée, rameuse, pendante d'un côté ou dressée; pédoncules d'abord dressés, puis infléchis, géminés ou rameux, inégaux, solitaires ou réunis ensemble au nombre de deux, rarement de trois, dont un beaucoup plus longuement pédicellé; ils portent chacun 3 ou 4 épillets. Epillets oblongs, pointus, comprimés, composés de 3 à 6 fleurs, d'un vert pâle. Glume à valves semblables de forme, glabres fortement carénées, membranacées sur les

bords; lancéolées acuminées, non aristées (la supérieure plus longue et plus ample). Glumelles (balles) également aiguës; l'externe carénée-tranchante, bifide à son sommet, portant une arête courte qui est la prolongation de la nervure médiane; l'interne adhérente à l'ovaire, étroite, également bifide, formant deux carènes dentées, à bords repliés en dedans. Etamines au nombre de trois, à filets extrêmement ténus et fortement appliqués à l'ovaire. Ovaire oblong, pointu; marqué d'un profond sillon, garni à son sommet d'un duvet cotonneux blanchâtre. Squammules au nombre de deux très-courtes, cultriformes, obtuses. A l'époque de la maturité, les pédicelles s'inclinent et les épillets sont pendants.

Le *Bromus Schraderi* se rapproche surtout de deux espèces, les *B. unioides* et *B. Willdenowii*; ce sont les seules avec lesquelles on puisse les confondre.

J'ai la crainte qu'il ne se trouve dans le commerce quelques grainiers, ceux-là sont rares heureusement, qui vendraient les graines d'une de ces espèces sous le nom de *Brome de Schrader*. Les acheteurs cultiveraient ainsi par erreur une plante qu'ils reconnaîtraient bientôt comme tout à fait mauvaise, et ils attribueraient son absence de qualités à la nôtre.

Aussi me paraît-il intéressant d'indiquer les caractères qui distinguent ces deux *Bromus*, sans toutefois en donner une description ou même seulement la diagnose.

Le *Bromus unioides*, Humb. et Kunth (*Ceratochloa australis*), Spreng. se distingue du *Bromus Schraderi* par son feuillage étroit, par ses pédoncules verticillés et ses épillets composés de dix ou douze fleurs, et privés complètement d'arêtes. Il est annuel.

Dans le *B. Willdenowii*, Kunth, la gaine n'est poilue qu'au sommet (*filiorum vaginis apice barbatis*; Kunth, *Enumeratio plantarum*) et les épillets sont de huit fleurs au moins.

Quant au *B. arduennensis*, Kunth (*B. platystachys*, Desf.) il a ses épillets munis d'arêtes de la longueur des glumes. C'est une espèce très-distincte, qui n'appartient pas même à la section des *Ceratochloa*.

Un botaniste allemand, M. de Schlechtendal, avait cru pouvoir réussir en une seule et même espèce toutes celles que nous venons de citer en y joignant les *Ceratochloa henkeana*, Presl. et *C. exaltata*. Mais il n'avait examiné que les plantes du jardin botanique de Halle, qui pouvaient fort bien avoir été mal nommées.

Le nom de *Bromus giganteus*, que l'on a aussi donné à notre plante, est des plus impropres, car que ce soit l'espèce de Linnée; ou celle de Villars, ni l'une ni l'autre n'ont aucun rapport avec le *B. Schraderi*. Le premier est même maintenant placé dans le genre *Festuca* (*F. gigantea*, Vill.), et le second [*B. asper*, Lin fils], et que l'on ne peut confondre avec aucune autre.

Tel est le *Brome de Schrader*, que je pense être une plante d'un mérite exceptionnel, donnant un rendement considérable à la fin de l'automne, après toutes les autres espèces fourragères, et possédant des propriétés nutritives remarquables qu'il faut

surtout attribuer à la présence des graines aux époques de fauchaison. C'est sur ce point que je crois devoir insister, car je ne connais en agriculture rien de semblable.

Je sais que les chiffres que je cite peuvent paraître exagérés; je ne puis répondre qu'en affirmant qu'ils sont l'expression de la vérité.

Beaucoup de personnes ont déjà tenté des essais sur cette plante; de nombreuses lettres, dont quelques-unes ont été publiées, constatent des résultats qui viennent confirmer, et même, j'oserais dire, dépasser les miens.

Je laisse aux agronomes le soin de reconnaître, en détail, toutes les conditions favorables à la culture du *Brome de Schrader*, et la place qu'il doit prendre dans chaque exploitation; Heureux d'avoir attiré leur attention sur cette généreuse graminée, je considère désormais que ma tâche est accomplie.

Puissé-je avoir réussi, par la publication de ce Mémoire, à introduire dans l'agriculture une espèce utile, qui vienne augmenter la production fourragère si importante pour la France.

ALPHONSE LAVALLEE.

ANNONCES.

L'IVROGNERIE.

**AVIS** Aucun exemplaire de cet ouvrage ne sera délivré, à moins qu'il n'ait été payé.

D'ici au commencement de juillet prochain, les livres qui auront été payés seront envoyés au Collège de Ste. Anne, pour les souscripteurs depuis St. Thomas, exclusivement, jusqu'à St. François inclusivement.

Pour ceux des Trois-Rivières, chez M. le Curé du lieu; ceux du diocèse de St. Hyacinthe, chez M. le Curé Delacroix; du Saguenay, chez M. le Grand-Vicaire Racine.

Les souscripteurs de la rive nord du fleuve, ainsi que ceux des districts de Montmagny, de Beauce et autres, sur la rive sud, de la Gaspésie, de Montréal, sont priés de s'adresser à M. le Curé de Québec, et de lui indiquer la voie par laquelle il pourra les leur envoyer.

Advenant le 15 août prochain, les livres souscrits qui n'auront pas été réclamés et payés, seront mis en vente chez un libraire, afin de payer l'imprimeur.

En dehors de la souscription, ont été tirés quelques exemplaires, qui seront en vente à l'établissement du *Journal de Québec*.

A. MAILLOUX, Ptre.

TERRE A VENDRE

UNE magnifique terre, dans la paroisse de St. ELOI, comté de Témiscouata, contenant quatre arpents de front sur quarante-deux de profondeur, avec maison, étable et grange. Cette terre n'est qu'à 40 arpents de l'Eglise.

Conditions de paiement très-libérales. S'adresser à M. le Curé du lieu,

J. G. GAUDIN, Ptre.

BAZAR A SAINTE-ANNE

IL se tiendra un Bazar dans la Paroisse de Sainte-Anne de la Pocatière du 8 au 15 de JUILLET, pour aider l'établissement fondé par les Sœurs de la charité, dans la dite paroisse, pour l'éducation des jeunes filles et le soulagement des pauvres.

Les dames dont les noms suivent composent le comité :

MME. VVE. C. GOSSELIN, Présidente,

MME. F. DEGUISE, Trésorière,

Mlle. J. MERCIER, Secrétaire.

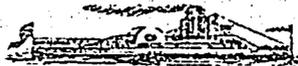
15 juin 1867.

On trouvera, à la Librairie de la *Gazette des Campagnes*, un assortiment nouveau et très varié d'effets au prix réduit des villes.

COMPAGNIE

DU

RICHELIEU,



LIGNE DE LA MALLE ROYALE

ENTRE

Québec et Montréal.

Et Ligne régulière entre Montréal et les Ports des Trois-Rivières, Sorel, Berthier, Chambly, Terrebonne, L'Assomption, Yamaska et autres ports intermédiaires.

A partir de LUNDI, le 6 MAI, et jusqu'à Avis contraire les Vapeurs de la compagnie du Richelieu laisseront leurs Quais respectifs comme suit, savoir :

Le Vapeur QUÉBEC, Capt. J. B. Labelle, partira du Quai Richelieu, à la Place Jacques-Cartier, pour Québec, tous les Lundis, Mercredis et Vendredis soirs, à sept heures précises, arrêtant en allant et revenant, aux Ports de Sorel, Trois-Rivières et Batiscan. Les personnes désirant s'embarquer à bord des Steamers océaniques, à Québec, seront certaines de se rendre à temps en prenant leur passage à bord de ce Vapeur, vu qu'un Tender devra les transporter aux Steamers Océaniques, et cela sans charge extra.

Le Vapeur MONTRÉAL Capt. R. Nelson partira tous les Mardis, jeudis et samedis soirs, à 7 heures précises, pour Québec, arrêtant en allant et revenant aux Ports de Sorel, Trois-Rivières et Batiscan.

Le Vapeur COLUMBIA, Capt. J. Duval, partira du Quai Jacques-Cartier pour Trois-Rivières tous les Mardis et Vendredis, à deux heures P. M., arrêtant en allant et revenant, à Sorel, Maskinongé, Rivière-du-Loup, Yamachiche, Port St. François, et partira des Trois-Rivières pour Montréal tous les Dimanches et Mercredis, à deux heures P. M., arrêtant à Lanoraie; à son voyage de Vendredi de Montréal, il se rendra jusqu'à Champlain.

Le Vapeur L'ETOILE, Capt. E. Laforce

voyagera sur les rivières Yamaska et St. François, en connexion avec le Vapeur *Columbia*, à Sorel.

Le Vapeur VICTORIA, Capt. C. Doveluy, partira du Quai Jacques-Cartier pour Sorel tous les Mardis et Vendredis, à deux heures P. M., arrêtant en allant et revenant, à Repentigny, Lavaltrie, St. Sulpice, Lanoraie et Berthier, et partira de Sorel tous les Dimanches et Mercredis, à quatre heures P. M.

Le Vapeur CHAMBLY, Capt. F. Lamoureux, partira du Quai Jacques-Cartier pour Chambly tous les Mardis et Vendredis, à deux heures P. M., arrêtant, en allant et revenant, à Verchères, Contrecoeur, Sorel, St. Ours, St. Denis, St. Antoine, St. Charles St. Marc, Belœil, St. Hilaire et St. Mathias, et partira de Chambly tous les Samedis à deux heures, et les Mercredis à Midi, pour Montréal.

Le Vapeur TERREBONNE, Capt. L. H. Roy, partira du Quai Jacques-Cartier tous les jours (les dimanches exceptés), à trois heures P. M., et se rendra à l'Assomption les Lundis, Mercredis et Vendredis, arrêtant, en allant et en revenant, à Boucherville, Varennes, Bout-de-l'Isle et St. Paul l'Hermitte, et à Terrebonne, les Mardis, Jeudis, Samedis et Mercredis, arrêtant ainsi en allant et en revenant à Boucherville, Varennes Bout-de-l'Isle et Lachenaie. Il partira de l'Assomption les Lundis, à 7 heures A. M., Mercredis à 6 heures, et Vendredis à 5 heures. Et de Terrebonne les Mardis, à 5 heures, Jeudis, à 7 heures, et Samedis à 6 heures.

La Compagnie ne sera pas responsable des montants d'argent ou effets de valeur, à moins qu'un connaissance spécifiant la valeur, ne soit signé à cet effet.

Pour plus amples informations s'adresser à

J. E. DESCHAMPS  
Agent à Québec.

15 juin 1867.

POUR LES PORTS D'EN BAS

LE STEAMER PROVINCIAL

LADY HEAD,

Quittera le Quai, pied de la Rue St. Jacques

A QUATRE HEURES P. M.,

MARDI PROCHAIN,

LE 2 JUILLET COURANT,

Touchant aux places ci-dessous,

BASSIN DE GASPÉ,

PERCÉ,

PASPÉBIAC,

DALHOUSIE,

MIRAMICHI,

SHEIDIAC et

PICTOU.

On ne considère pas aucun voyage pris à moins qu'il ne soit payé d'avance.

Pour Fret et Passage, s'adresser à

F. BUTEAU,

Gérant.

15 juin 1867.

**NOUVELLES MARCHANDISES**  
CHEZ  
**MONTMINY ET BRUNET,**  
SAINT-ROCH, QUEBEC.

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer à leurs pratiques et au public, que leur assortiment d'EFFETS NOUVEAUX POUR LE PRINTEMPS est maintenant très-complet dans tous les articles de goût et d'utilité; les acheteurs qui visiteront leur établissement y trouveront des Marchandises choisies avec soin et à des PRIX TRES-MODERES.

Dans les nouveautés, MM. M. et B. recommandent d'une manière toute spéciale leur assortiment de Chapeaux en paille, Chapeau en crin, Gants d'Alexandre, Gant de fil, soie, tout genre, Parasols (très-nouveaux), Rubans, Fleurs françaises, Fleurs et Garnitures en paille, Ornaments et Miret en perles.

ETTOFFES A ROBES (grand choix) tel que: Alpaca uni et chiné, Calli et Mahair uni et rayé, Popellinette, Mousseline à robe, Soie glacée noire, soie cordée noire, Crêpes noire et de couleur pour chapeaux.

MANTILLES, nouveaux patrons, Mantilles et Blouses pour dames faites à ordre sous le plus court délai.

Dans les effets d'utilité on y trouvera comme toujours un assortiment de Drap noir, Casimir noir, Tweed de Fantaisie, Flanelle blanche et de couleurs, Coton à draps, Coton, Shirting, Toile fine, Toile à nappe, Toile à Serviettes, Indiennes, Cou-bourgs noir et de couleurs Paramatta, etc.

MONTMINY et BRUNET,  
Saint-Roch, Québec.

**A VENDRE**

A la Grande-Baie, Saguenay

PLUSIEURS terres en parfait état de culture, à quelques arpents de l'Eglise de St. Alexis, d'un moulin à scies, à farine, à carder, et d'une tannerie; savoir:

- La ferme du Barachois.... 1300 arpents
- La ferme du Moulin..... 450 "
- La ferme du Village..... 450 "
- La ferme du Portage..... 200 "

Condition de la vente.

Tout comptant ou au moins les deux tiers comptant. Le reste à crédit avec intérêt.

Pour plus amples informations, s'adresser à M. ROBERT BLAIN, à la Grande-Baie, Saguenay, ou à l'Hon. D. E PRICE, Québec.

Chicoutimi, 20 novembre, 1866.

**J. P. GENDRON,**  
Marchand-Horloger;

No. 12 Rue St. Jean, Québec,

INFORME le public que les MONTRES et BIJOUX qui lui seront confiés pour être réparés seront mis dans un coffre on fer à l'épreuve du feu.

**NOUVELLE INVENTION**  
**PRESSE ANCTIL.**

Le peu d'espace qu'occupe cette presse (3 pieds sur 18 pouces), son peu de complication, la facilité et la promptitude de son fonctionnement en font un instrument indispensable à toute imprimerie. En effet, quel est le maître imprimeur qui, pour la bagatelle de \$35.00, voudrait se priver d'une presse avec laquelle l'homme le moins habile peut exécuter dans une heure 400 impressions, sans éprouver aucune fatigue.

Grandeur de la platine: 18 pouces sur 14.

S'adresser à EUSÈBE ANCTIL

F. X. ANCTIL,

Propriétaires, à Sté. Anne de la Pocatière.

**NOUVELLES**  
**MARCHANDISES SECHES**  
A BÛN MARCHÉ.

VENANT d'être reçu chapeaux de paille nouveaux - Robes - Indiennes - Batiste française frappée, - Garnitures - Boutons - Parasols - Manchettes et Collets - Jupons - Rubans - Garnitures d'Amber nouvelles.

Département des Messieurs:

TWEED du Canada - Tweed écossais - Etoffes à surtout - Flanelles à chemises - Flanelles de fantaisie - Attaches et Echarpes - Chemises blanches - Chemises et Pantalons - Valises en cuir nouvelles - Gants, etc.

A vendre chez

LÉGER et RINFRET

No. 4 rue St. Jean, Haute-Ville

1er mai 1867.

Québec.

**F. CARRIER & Cie.,**

A l'Enseigne du Batiment,

No. 57 RUE SAINT-JOSEPH,

VIS-A-VIS L'EGLISE ST. ROCH, QUEBEC.

LES soussignés ont l'honneur d'informer leurs nombreuses pratiques et le public en général qu'ils VENDENT A RÉDUCTION pour argent comptant, pour le compte de leurs créanciers, tout leur immense fonds de Marchandises sèches, Hards faites, Chaussures, Pelleteries, Coiffures de toutes sortes, etc., etc., etc.

F. CARRIER & Cie.

1er juin 1867

**J. B. C. HEBERT,**

ET

**J. ANCTIL,**

Notaires et Agents,

ONT transporté leur bureau dans l'ancienne maison occupée par Chs. M. DeFoy, éc; No 15, rue St Joseph, Haute-Ville, Québec.



Le Steamer ADVANCE arrêtera au quai ST. DENIS à chaque voyage de Québec à Métis.

L'Advance arrêtera au quai St. Denis le Mercredi entre 2 et 3 heures de l'après-midi, en descendant.

Il sera dû à St. Denis entre 10 heures et midi, en remontant à Québec.

1er juillet 1867.

**LISTE DES LETTRES NON RECLAMEES**

AU BUREAU DE POSTE DE

STE. ANNE DE LA POCATIÈRE

Le 29 juin 1867.

- |                        |                       |
|------------------------|-----------------------|
| Alpenie, W             | Anctil, Augustin      |
| Blouin, Etienne        | Blanchet, Révi C.     |
| Bérubé, Charles        | Bégin, Dame Ths       |
| Bérubé, Félix          | Boucher, Nicolas      |
| Bélvin, Paul           | Beaulieu, Jérémie     |
| Blais, Laurent         | Bérubé, Eloi          |
| Bourgelas, François    | Bérubé, Vve François  |
| Boucher, Bruno (2)     | Bourgelas, François   |
| Blanchet, Mérence      | Bérubé, François      |
| Briand, Dme Jean       |                       |
| Caron, Pierre          | Carier David          |
| Caron, Vve Perpétue    |                       |
| Déchêne, Cléophas      | Dubé, Michel          |
| Dumas, Chrysostôme     | Doyle, Miss Ellen     |
| Dorvillier, Pierre     | Dubé, Joseph          |
| Dubé, Clément          | Deloriers & Ouellette |
| Deschênes, Dlle Angèle |                       |
| Emond, Narcisse        |                       |
| Foley, Miss A Sarah    | Fèvre, Jean Baptiste  |
| Fèvre, Clément         |                       |
| Goulet, Charles        | Grondin, M D V        |
| Guérette Xavier        | Gagné, Vve Perpétue   |
| Guy, Prime (2)         | Grandger, H.          |
| Grondin, Pierre        |                       |
| Hudon, Joseph          |                       |
| Langlois, Odilon       | Langlois Alex         |
| Jos. Lapoisonnière     | Lessard, Urbain       |
| Lizotte, Thom as       | Lagacé, Edouard       |
| Lagueux, Dlle Clarisse |                       |
| McLaurie, W.           | Martin Prudent        |
| Ouellet, Alphonsine    | Ouellet Didace        |
| Ouellet, Alphonse      | Ouellet, Louis        |
| Ouellet, Peter         | Ouellet, Dlle Elise   |
| Pelletier, André       | Pelletier, Paul       |
| Pelletier, Charles     | Pineau, Ovide         |
| Pelletier, Edouard     | Polet, François       |
| Pelletier, Elzéar      | Picard, Dlle          |
| Pelletier, Léon        | Perron, Riul          |
| Roy, Clovis            | Roberts, H. G.        |
| Robiard, Joseph        | Rouleau, Anselme      |
| Sirois, Joseph         | St Pierre, Eusébe     |
| Tanguay, O             | Tardif, Chrysologue   |
| Vinette, Régis         |                       |
| Walel, Joseph          |                       |
| Yargonson, Dme         |                       |

JOSEPH DIONNE,

Maître de Poste.

On peut se procurer à l'imprimerie de la Gazette des Campagnes de la graine de Brome de Schrader.

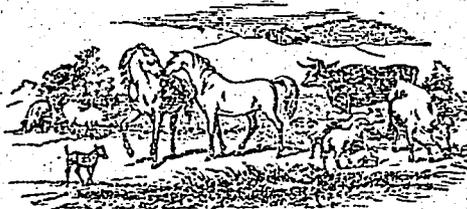
**C'est le temps ou jamais d'acheter des animaux de meilleures races**

**GRAND AVANTAGE AUX CULTIVATEURS!!!**

Le Gouvernement Canadien, dans le but de faciliter l'achat d'animaux de race améliorée, oiseaux de basse-cour de premier choix, exempté, par un avis publié dans la Gazette Officielle, les Sociétés d'agriculture qui feraient l'achat de tels animaux, etc., aux Etats-Unis, des droits de Douane. Les cultivateurs trouveront avantageux de pouvoir s'adresser à un des établissements le plus en renommé aux Etats-Unis, celui de L. B. Silver. Ce Monsieur a établi à Ste. Anne de la Pocatière une

AGENCE AU BUREAU DE LA "GAZETTE DES CAMPAGNES" DE

**L. B. SILVER**  
SALEM, OHIO  
IMPORTATEUR  
ELEVEUR  
ET  
FOURNISSEUR



**D'ANIMAUX DE PREMIER CHOIX ET TRES RARES**

**Cochons blancs de Chester, Ohio,**

Provenant de CHAMPION qui a neuf semaines pesait 100 livres, et a obtenu les premiers prix aux principales Expositions des Etats-Unis. Leur pesanté peut atteindre de 500 à 1000 livres, même jusqu'à 1200 livres.

Moutons mérinos, moutons Leicester de premier choix, à vendre à bas prix. On peut également se procurer toutes espèces d'oiseaux de Basse-cour : Poules noires de Java, de Bramah Pootra, White Face Black Spanish, Creve-cœur, Golden Poland, Dorkings blanches, Dominique, Noires d'Afrique, Dindes blanches de Hollande, Oies chinois, Canards du Brésil, etc.

Pour informations s'adresser directement à Firmin H. Proulx, qui est spécialement autorisé à recevoir des commandes pour cet établissement.

**NOUVELLES MARCHANDISES**

**NOUVELLES** Etoffes à robes, Etoffes à Mantilles, Garnitures pour robes et Mantilles, Chapeaux de paille pour dames, Chapeaux de paille pour enfans, Cols et manchettes pour dames, Etoffes à Jupons, Cravates pour dames.

**NOUVEAUX** Tweeds de printemps et d'été, Nouveaux melletons, Draps d'été, Flanelles (tissus fins) pour l'été, Cravates et Cols, Chemises, etc., Drap noir français, Casimires, etc., Drap bleu, Drap gris, etc.

**MERINOS** double, grande variété, Drap d'Albert, Cordé Royal, Soie, Drap d'été, etc., etc., Ceintures de laine, Chapeaux de satin, Chapeaux de paille, Chapeaux de feutre pour MM. du Clergé.

En vente chez

HAMEL et FRÈRES,  
1er mai 1867. Québec, Rue Sous-le-Fort

**N. GAUTHIER,**  
NOTAIRE,

TIENT son Bureau à MONTMAGNY,  
près de l'Eglise.  
14 avril 1866.

**MM. BÉLANGER & GARIÉPY**

ONT l'honneur d'annoncer au public, et aux membres du Clergé en particulier, qu'ayant agrandi de beaucoup, leur établissement, ils ont en même temps importé, et reçoivent chaque jour d'Europe quantité d'objets nouveaux dans leur branche de commerce consistant en Services de table en argent—Coutellerie de Rodgers—Ustensils de ménage—Quincaillerie, etc.

Un nouveau choix de Lustres à Gaz, à l'huile de Charbon, particulièrement pour l'usage et l'ornement des Eglises.

Ces Messieurs ayant pris des arrangements exprés avec les principales maisons de commerce d'Angleterre, offrent d'importer à commission toute commande qu'on voudra bien leur confier et cela sous un très-court délai.

Les Cultivateurs trouveront chez eux les ferrures dont ils ont besoin, et tous les instruments nécessaires à leurs travaux.

Québec 9<sup>1</sup>/<sub>2</sub>, rue La fabrique, à l'enseigne du Gros Marteau.

**ROYAL VICTORIA HOTEL,**  
ROBERT PICQUÉ,

PROPRIÉTAIRE.

**SOREL, C. E.**

**CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC  
DÉPART ET ARRIVÉE DES CHARS**

De la Pointe à la Rivière-du-Loup.

STATIONS.	Aller.	Retour.
POINTE LEVI .....	12 10 P.M.	3-00 P.M.
Hadlow .....	12-15	2-55
Chaudière Junction .....	12-45	2-35
St Jean Chrysostôme .....	1-00	2-25
St Henri .....	1-15	2-10
St Charles .....	1-50	1-50
St Michel .....	2-10	1-20
St Valier .....	2-25	1-00
St François ou Berthier .....	2-40	12-35 A.M.
St Pierre .....	2-55	12-20
ST THOMAS .....	3-10	11-55
Cap St Ignace .....	3-35	11-20
L'Anse à Gile .....	3-47	11 00
L'ISLET .....	4-00	10-45
Trois Saumons .....	4-15	10-30
St Jean Port Joli .....	4-30	10-20
Elgin Road .....	4-50	10-00
St Roch .....	5-06	9-46
St Roch .....	5-25	9-30
STE ANNE .....	5-55	9-05
Rivière Ouelle .....	6-20	8-40
St Denis .....	6-40	8-20
ST PASCAL .....	7-00	8-00
Ste Hélène .....	7-25	7-40
St André .....	7-40	7-30
St Alexandre .....	7-55	7-15
Chemin du Lac .....	8-20	6-55
RIVIÈRE-DU-LOUP .....	8-45	6-30

C. J. BRYDGES,

Directeur-Gérant.

A. S. MACBEAN,

Surintendant local.

TRAITÉ

**DE CALCUL MENTAL**

à l'usage des écoles canadiennes

PAR

F. E. JUNEAU, Inspecteur d'écoles.

CE petit ouvrage qui est appelé à rendre l'enseignement de l'Arithmétique facile, en développant l'intelligence des chiffres aux jeunes enfants, est offert en vente chez la plupart des libraires du Bas-Canada; au prix de sept chelins et demi la douzaine ou à dix-huit sous par exemplaire. On peut aussi se le procurer chez le soussigné en gros et en détail.

Toutes les bonnes écoles ont déjà adopté cet excellent ouvrage, il peut être mis entre les mains de tous les enfants aussitôt qu'ils commencent à lire couramment. Cet ouvrage est indispensable pour apprendre à bien compter, aussi, le Conseil de l'Instruction Publique s'est-il empressé de l'approuver pour les écoles élémentaires et modèles.

FIRMIN H. PROULX,  
Imprimeur-Éditeur.